

é c o

ÉDITION FRANÇAISE



ECO est publié par les Organisations Non Gouvernementales lors des conférences majeures depuis la Conférence de Stockholm sur l'Environnement en 1972. Cet exemplaire est produit de façon collective par les groupes du Réseau Action Climat mondial présents à COP7, Marrakech, oct-nov 2001.

Le fantôme de l'Ombrelle

L'Ombrelle (Australie, Canada, Japon, Russie) « had-de-drime ». Elle s'imagina un monde « kyotoresque » où tout ne serait que permis. Avec un recours illimité aux flex mex, sans contrainte et sans contrôle. Bref, un monde où les unités de carbone seraient reines, et l'éligibilité sa chimère. Se réveillant, l'Ombrelle se creusa les méninges pour que son rêve devienne réalité. Et la lumière fut. A chaque problème, une solution. Le problème : leurs ministres ont accepté, en toute connaissance de cause et de plein gré, un texte « Bonnesque ». Cet accord prévoit que « *seules les Parties qui auront accepté l'accord sur le respect des engagements*

[...] seront habilitées à céder ou acquérir des crédits¹ ... ». La solution : faire fi des ministres, et supprimer cette malencontreuse condition. Le moyen : dénier toute valeur à l'accord, en prétextant des incohérences. La difficulté : ne pas paraître mesquine devant ses compagnons de fortune, alors que la formulation proposée par le Président du groupe flex mex ne fait que reprendre, mot pour mot, celle de Bonn, mis à part le temps employé (de « auront » à « ont accepté »). Le résultat : obstruction réussie du processus de négociations. Mais pour combien de temps ? C'est l'Union Européenne et le G77 qui nous le diront.

¹ FCCC/CP/2001/L.7, ou « accord de Bonn »

Le temps des bilans

A force de découper la Convention en sous-chapitres, on fait la joie des juristes virtuoses, mais on en oublie l'Article 2 relatif aux objectifs de la Convention.

La COP7 attaque le sujet de la contribution du processus climat au Sommet Mondial sur le Développement Durable (SMDD). Une telle contribution ne peut faire l'économie d'un examen de l'adéquation du processus de négociations avec les objectifs de la Convention fixés il y a dix ans déjà.

Or les tendances actuelles persistent à nous emmener vers un futur opposé à ces objectifs : les émissions augmentent ; les objectifs de Kyoto, déjà très insuffisants, sont affaiblis à chaque COP ; et ceci alors que le GIEC est aujourd'hui très explicite sur les impacts dévastateurs qui découleraient d'un rythme de progrès aussi lent - à chaque jour d'inaction, les écosystèmes et le développement sont davantage menacés.

Les engagements ne sont pas mieux atteints : le volet climat est loin d'être intégré dans l'ensemble des politiques publiques ; les popu-

lations, en particulier dans les pays de l'Annexe I, ne sont pas correctement informées ; les fonds et transferts de technologie promis aux pays en développement restent largement inaccessibles (TRIPs, etc.) ; et l'observance est notoirement affaiblie.

Tout se passe comme si les actuels pollueurs comptaient sur la « solidarité » des générations futures et des pays les plus pauvres pour payer les coûts, tout en se réservant les bénéfices : les émissions comme la consommation de combustibles fossiles sont toujours concentrées dans d'étroites régions du monde et du temps, tandis que les risques se répartissent selon une figure inverse.

Pour espérer atteindre lesdits objectifs, il faudrait commencer par arrêter de défaire d'un côté ce que l'on s'efforce de faire de l'autre. Ainsi, au lieu de multiplier les nouveaux mécanismes internationaux sectoriels complexes et peu fiables, on devrait s'intéresser à évaluer et réorienter l'action des institutions existantes : la Banque Mondiale et

—suite au verso, col 3—

Bouffée d'air du Sud

La présentation des communications nationales du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie, annoncée hier dans ces colonnes, valait le déplacement. D'abord pour le rappel des conséquences dramatiques que le changement climatique risque d'avoir dans ces pays à défaut de réduction massive des émissions au Nord, et d'adaptation suffisante au Sud.

Ensuite parce qu'elles éclairent d'un jour nouveau le refrain, chanté par les sinistres personnages qui peuplent le Sénat états-unien ou le gouvernement australien, du refus de ratifier Kyoto sans « participation significative » des pays en développement.

Or, voici que le Maroc présente un scénario d'atténuation des émissions qui vise à réduire de 8 % les émissions de ce pays en 2010, par rapport au scénario de référence. Et ce, essentiellement dans le secteur énergétique. Même chose pour la Tunisie, dont le scénario d'atténuation des émissions prévoit même une baisse d'un quart des émissions prévues. Bien que nous n'ayons pas encore les éléments pour juger du sérieux de ces scénarios, leur existence même devrait couvrir de honte les responsables des Etats-Unis et de l'Australie, dont l'action en matière d'effet de serre semble surtout consister en une lutte à couteaux tirés pour recueillir chaque année la palme du plus gros pollueur par habitant.

Enfin, les présentations de projets d'atténuation des émissions ont fait apparaître quelques

—suite au verso, bas col 2—

Avertissement

Les textes de cette édition en français ne sont pas identiques à ceux de ECO en édition anglaise. Ces deux éditions complémentaires sont l'émanation du Réseau Action Climat (CAN).

TreeTanic saborde les puits

Lors de chaque négociation climatique, le "TreeTanic Award" récompense les plus mauvais projets puits des entreprises.

Les trois nominés qui se disputaient le titre à la conférence de presse d'hier étaient Peugeot pour son mauvais projet marketing « Marathon Vert » au Brésil (voir l'article au Roundup de l'Eco du 30 novembre), Coilite, la compagnie forestière irlandaise pour ses plans de boiser les

tourbières, et enfin TEPCO (Tokyo Electric Power Company) pour ses plantations en Tasmanie.

C'est ce dernier projet qui a remporté la palme, un arganier desséché en l'occurrence, histoire de rappeler les conséquences du réchauffement climatique. 3000ha de monoculture d'eucalyptus, voilà l'exemple type du projet puits qu'ECO craint et dénonce.

Pas de règles : dérapage rapide !

Une bonne assurance doit être prise pour les projets qui postuleront pour des crédits dans le cadre du MDP : des règles claires et strictes doivent donc être développées.

Concernant les puits, les chefs de Gouvernement ont reconnu que de nombreux projets pourraient – et la plupart du temps seront – à la source de nombreux impacts sociaux et environnementaux négatifs. Ils ont identifié un certain nombre d'enjeux à prendre en compte dans l'élaboration des règles pour les puits dans le MDP. L'accord de Bonn (décisions VI/3/8 et VII/9) fournit le cadre pour développer un cadre sans ambiguïté pour les « Termes de référence », incluant les questions de non-permanence, d'additionnalité, de fuite, d'échelle, les incertitudes, les impacts socio-économiques et environnementaux, y compris la considération des impacts sur la biodiversité et les écosystèmes naturels.

Certaines délégations à Marrakech ont l'air de croire que ces enjeux ne relèvent que de considérations politiques et ne nécessitent pas de travaux techniques supplémentaires.

Eh bien, ECO ne l'entend pas ainsi. Et nous ne sommes pas les seuls. Hier, au cours du side-event du GIEC, le Dr Watson a listé les enjeux

requérant plus d'approfondissement (voir l'enregistrement sur le site de la Convention).

Au vu de cette liste de devoirs et celle des projets qui pourraient postuler pour des crédits de carbone, trois choses paraissent vraiment évidentes :

- SBSTA doit donner un mandat au GIEC pour considérer ces enjeux déjà identifiés dans l'accord de Bonn ;
- une large consultation doit prendre en compte les questions et les droits des peuples indigènes ;
- en l'absence de définitions et modalités, il ne peut être possible de faire émerger les projets puits dans le « démarrage rapide » du MDP.

Ecarté des discussions sur les politiques et mesures, ECO était déjà atterré par le manque de participation publique dans le CDM, la mise en veilleuse des discussions sur l'additionnalité financière ou du renforcement des capacités. S'y surajoutaient les marchandages russes sur l'annexe Z. Et pour finir, l'obscurantisme de la comptabilisation puits, tous mis dans le même panier...

Aussi, la conclusion du jour sera : démarrage rapide, dérapage rapide !

–Le temps des bilans (suite)–

les Agences de Crédit à l'Export ne favorisent-elles pas les équipements fossiles ? Les subventions ne vont-elles pas aux fossiles plutôt qu'aux renouvelables ? Le bois de la déforestation ne finit-il pas largement dans les constructions des pays industrialisés ? etc.

La Décision de COP7 doit reconnaître que :

- le changement climatique aura des impacts dévastateurs sur les plus pauvres et les plus vulnérables, en particulier les 37 PMA, et aggravera les inégalités planétaires comme les inégalités nationales ;
- les politiques et mesures doivent être largement renforcées, sans empêcher les plus pauvres de satisfaire leurs besoins - autrement dit, on doit poursuivre la lutte contre la pauvreté, et donc la sécurité alimentaire, économique, énergétique, etc.

Par conséquent, cette Décision devrait :

- établir un processus qui permette d'amorcer une réflexion sur ce qui constitue un niveau « dangereux » de changement climatique, à partir duquel l'on considère que les impacts potentiels sont « inacceptables » ;
- intégrer les impératifs sociaux du développement durable, en particulier la participation publique et la transparence, ainsi qu'un partage plus équitable des bénéfices et des coûts - et donc des ressources naturelles et techniques.

La COP doit également demander au SMDD :

- d'évaluer la cohérence des accords multilatéraux pertinents au regard de la négociation climat, soit ceux sur la Biodiversité, sur la Désertification, et sur le Commerce (subventions aux fossiles, non-intériorisation des coûts reportés sur les générations futures, dette, accès aux marchés, termes de l'échange, etc.)
- d'adopter un cadre de réorientation des investissements des combustibles fossiles et du nucléaire vers les énergies renouvelables et la maîtrise de la demande, par exemple en appliquant les recommandations minimales du G8, avec calendrier et objectifs établis ;
- définir des indicateurs de progrès permettant de juger des progrès vers une société dont l'activité respecterait l'intégrité des cycles écologiques naturels dans lesquels elle s'insère, tout en allouant à tous ses membres de quoi réaliser le niveau de développement et de sécurité qu'ils jugent adéquat.

Les responsabilités sont certes communes, mais différenciées. Si l'on voulait résumer le développement durable en une seule phrase, ce serait : « **vivre simplement pour que d'autres puissent simplement vivre** ».

REMERCIEMENTS

Le Réseau Action Climat tient à remercier les organismes suivants pour leur soutien : Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (MATE-France), Climate Action Network Europe, Environmental Defense, WWF-International, Swedish NGO Secretariat for Acid Rain, Greenpeace International, Swedish NGO Secretariat on Acid Rain, Amis de la Terre International, et David Suzuki Foundation.

Ont participé à ce numéro : *Moussa Kola Cissé, Fabrice Flipo, Raphaëlle Gauthier, Kate Hampton, Jutta Kill, Arturo Madera, Philippe Quirion, Sandrine Rousseaux, Johanne Ruyssen et Stephan Vis.*

Eco est disponible en format PDF sur www.rac-f.org
Contact J. Ruyssen : ca.primevere@wanadoo.fr

–Bouffée d'air du Sud (suite)–

surprises, en particulier un projet de revégétalisation par plantation de buissons, que le gouvernement algérien souhaite mener dans le cadre du MDP. En oubliant visiblement que les seuls puits autorisés dans le MDP par l'accord de Bonn sont l'aforestation et la reforestation. Quelques forestiers de la rive Nord de la Méditerranée auraient-ils pris leurs désirs pour des réalités ?

Pays hôtes de projets MDP, attention, les « conseillers » ne seront pas forcément les payeurs ! Concentrez plutôt votre attention sur les vrais réductions d'émissions : la plupart des projets présentés hier sont des exemples à suivre.